

DSDEN DU VAR
DPE
Affaire suivie par :
Mme DUCLOS
Tél. : 04.94.09.55.24

DEMANDE D'AFFECTATION SUR UN POSTE ADAPTE Année scolaire 2018/2019 <i>À retourner à la Direction des services départementaux de l'Education Nationale du VAR,</i> <i>Division des Personnels Enseignants</i> <i>Au plus tard le 15 janvier 2018, délai de rigueur</i>	
NOM : Prénom : Nom patronymique : Date et lieu de naissance : /__ / __ / ____ / Professeur des écoles <input type="checkbox"/> Instituteur <input type="checkbox"/>	

1) RENSEIGNEMENTS

SITUATION ACTUELLE : en activité en poste adapté en CMO en CLM en CLD

ETABLISSEMENT D'EXERCICE :

SITUATION DE FAMILLE : Célibataire Marié Veuf Divorcé Séparé (1)

NOMBRE et AGE des ENFANTS à CHARGE :

AUTRES CHARGES de FAMILLE :

PROFESSION DU CONJOINT :

ADRESSE PERSONNELLE :

N° de téléphone : /__//__//__//__//__//

Mail :

RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) :

Oui depuis le : date d'échéance :

Non

Demande en cours auprès de la MDPH (à transmettre à la Division des personnels dès obtention)

PARTIE A REMPLIR PAR L'ADMINISTRATION	
<p><u>A.G.S</u> * Congés de maladie ordinaire CMO * C.L.M * C.L.D * Réintégration en mi-temps thérapeutique * Disponibilité d'office après C.L.M ou C.L.D * Congé pour accident de travail * Congé de formation professionnelle * Occupation thérapeutique * Affectation en poste adapté</p>	

<p>DEMANDE D’AFFECTATION SUR UN POSTE ADAPTE pour les personnels du 1^{er} degré Année scolaire 2018/2019 <i>À retourner à la Direction des services départementaux de l’Education Nationale du VAR,</i> <i>Division des Personnels Enseignants</i> <u>Au plus tard le 15 janvier 2018, délai de rigueur</u></p>
--

2) NATURE DE LA DEMANDE

NOM : **Prénom :**

Sollicite : (cochez la case utile)

Pour les personnels effectuant une première demande de poste adapté :

Un poste adapté de courte durée (PACD)

Pour les personnels affectés cette année sur un poste adapté :

Une 2^{ème} année en poste adapté de courte durée (PACD)

Une 3^{ème} année en poste adapté de courte durée (PACD)

Un poste adapté de longue durée (PALD)

Nombre de demandes antérieures non satisfaites :(préciser les années)

3) PROJET PROFESSIONNEL

L’affectation sur poste adapté est une période transitoire qui doit permettre à l’issue de cette période :

De préparer son retour dans ses fonctions antérieures

Ou

D’envisager et de préparer une reconversion professionnelle

L’élaboration d’un projet professionnel peut se faire avec l’aide des Services Académiques.

DEMANDE D’AFFECTATION SUR UN POSTE ADAPTE
pour les personnels du 1^{er} degré
Année scolaire 2018/2019
À retourner à la Direction des services départementaux de l’Education Nationale du VAR,
Division des Personnels Enseignants
Au plus tard le 15 janvier 2018, délai de rigueur

4) VŒUX D’AFFECTATION EN POSTE ADAPTE

Afin de permettre la réalisation de votre projet professionnel dans les meilleures conditions possibles, il est primordial que l’affectation (ou les) sollicitée(s) soit en cohérence avec votre projet.
A ce titre, vous pouvez solliciter le conseiller mobilité carrière : cmc@ac-nice.fr.
Une convention sera systématiquement établie pour préciser les objectifs du dispositif, y compris le projet professionnel et les formations envisagées.

Veuillez cocher et numéroter les propositions d’affectation par ordre de préférence :

Retour progressif à l’enseignement	Reconversion Professionnelle
<input type="checkbox"/> Enseignement par correspondance au CNED. Un retour progressif à l’enseignement sera prévu par l’administration. Dans ce cas, la quotité de service sera de 50% au CNED et de 50% en établissement scolaire.	<input type="checkbox"/> Poste pédagogique : aide en CDI <input type="checkbox"/> Poste administratif <input type="checkbox"/> Autre affectation (à préciser).....

Rappel : L’Administration décidera du lieu d’affectation en poste adapté.

Pièces constitutives du dossier à adresser de façon impérative à la DSDEN du Var :

- L’annexe 1 : Demande d’affectation sur poste adapté dûment complétée
- Les certificats médicaux récents explicites et détaillés mis sous pli confidentiel, à l’attention du Médecin de Prévention
- L’attestation de la reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) délivrée par la Maison Départementale du Handicap, pour les personnels qui peuvent en bénéficier.

Adresse de renvoi du dossier :

Direction des Services départementaux de l’Education Nationale du Var :
Rue de Montebello - CS 71204 - 83070 TOULON CEDEX

Date et Signature du demandeur

Avis de l’Inspecteur de l’Education Nationale de la circonscription